

La société civile comme sujet politique : une nouvelle représentation de l'intérêt général

Karine Leclerc et Jacques Beauchemin

Les thèmes de la gouvernance participative, du développement local et de la régionalisation appartiennent au discours politique contemporain. Leur irruption s'accompagne de certaines inflexions institutionnelles qui expriment un rapport nouveau à la démocratie, ainsi qu'en témoigne la multiplication des consultations publiques, sommets et forums destinés à favoriser la participation citoyenne. Ces transformations du politique révèlent l'importance de la société civile en tant que nouvel interlocuteur politique, au point que les discours de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) ne peuvent plus l'ignorer. Ce dernier, par exemple, cherche à renforcer ses liens avec les organisations de la société civile (Services du FMI, 2001a et 2001b) et les encourage à participer à ses programmes de lutte contre la pau-

vreté (Services du FMI, 2000a et 2000b).

Dans les pages qui suivent, nous explorons l'hypothèse selon laquelle l'analyse du fonctionnement discursif de la notion de société civile dans le discours politique contemporain permet d'appréhender les transformations du politique dans les sociétés actuelles, au moment où les acteurs sociaux paraissent en mal d'autonomie face aux effets conjugués de la réaffirmation du primat du marché et d'une régulation sociale techno-bureaucratique.

Pour l'essentiel, les incantations visant la reviviscence de la société civile correspondent à un désir de renouveler les modalités de la participation politique de manière à démocratiser le social. Cette volonté de revitalisation de la

citoyenneté ne va toutefois pas sans soulever d'importantes questions. La plus névralgique concerne les transformations de la démocratie et de la communauté politique qu'impliquent les nouvelles formes d'actions citoyennes. D'un côté, l'idéal de « démocratie participative » qui semble se dessiner de diverses manières (de l'apologie de la « démocratie directe » par les groupes anarchistes à l'élaboration de « budgets participatifs », en passant par les initiatives issues de l'économie sociale) constitue en même temps une critique des formes classiques de la démocratie représentative. De l'autre côté s'affirment de nouvelles revendications politiques émanant de regroupement d'acteurs centrés sur leurs intérêts propres. On peut, dans ce cas, interroger le caractère particulariste ou corporatiste de

La société civile comme sujet politique :
une nouvelle représentation de l'intérêt
général

20

certaines revendications démocratiques émanant de la société civile.

Il faut cependant observer que ces revendications se réclament de plus en plus souvent de l'intérêt public. Mais ce déplacement de l'État à la société civile du lieu au sein duquel a toujours été débattu l'intérêt général ne correspond-il pas aussi à ce que certains saisissent sous l'image d'une horizontalisation de la régulation politique ? Jean-François Thuot parle ainsi de « démocratie fonctionnelle » pour caractériser les actuelles mutations du politique en vertu desquelles celui-ci ne serait plus que l'arène dans laquelle viennent s'affronter des intérêts (Thuot, 1998). Pour désigner le même phénomène, Jacques Rancière (1995) a proposé la notion de « post-démocratie » ou de « démocratie consensuelle » pour qualifier ce nouvel *ethos* politique fondé sur l'harmonie nécessaire entre la revendication et sa reconnaissance dans le droit. Ricardo Petrella (1999 : 3) écrit, dans la même perspective :

La régulation sociale n'est plus verticale, relevant de normes établies par le haut selon des principes « extérieurs » aux individus. Elle devient

horizontale, établie par le bas, par le contrat et par le consensus selon des principes « internes » aux individus.

C'est peut-être alors une « citoyenneté incorporée », celle qui fait de divers regroupements d'intérêts des demandeurs sur le « marché » de la revendication politique, qui accompagne ces transformations de la démocratie (Bourque et al., 1999). Si une telle vision des choses devait trouver quelque fondement, la revitalisation de la vie associative, telle qu'elle se révèle et se déploie dans la société civile, impliquerait le passage à une nouvelle forme de la citoyenneté dominée par la surenchère corporatiste de la revendication à portée identitaire. Cette interprétation inquiète des conséquences de la « démocratisation du social » trouve sa contrepartie dans une vision plus optimiste selon laquelle « l'émiettement du peuple en groupes rivaux » (Pestiau, 1999 : 89) est peut-être compensée par le fait que divers regroupements de la société civile tentent, de plus en plus, d'élever leurs revendications au niveau de la revendication communautaire (Adam, 1993 : 330). Rompant avec les lectures inspirées du catastrophisme ambiant qui voient les sociétés contemporaines en proie à une crise du lien social, on a soutenu que la fragmentation du politique correspondrait plutôt à un élargissement des « espaces de délibérations » visant à revitaliser les solidarités. Les sociétés modernes ne traverseraient pas tant une crise qu'une phase de réarticulation des diverses formes de la solidarité (Thériault, 1997). Ainsi, les revendications en faveur de la décentralisation des pouvoirs de

l'État n'impliqueraient pas le désaveu de ce dernier, dans la mesure où l'on continuerait de voir en lui le médiateur du conflit social (Cohen, 1985).

Sans nous attarder sur les positions qui s'opposent dans le cadre de cet important débat, nous adoptons ici le parti, plus modeste, d'illustrer concrètement certaines des modalités discursives dans lesquelles s'exprime la tension entre particularisme et universalisme. L'idéal de redynamisation de la société civile autour des intérêts de ses diverses composantes se heurte, en effet, aux dangers que recèlerait l'affaiblissement de l'État, dont on continue d'apercevoir le rôle essentiel en ce qui concerne la nécessaire régulation « par le haut » d'un ensemble de dimensions de l'existence sociale, les politiques de redistribution par exemple.

Nous nous proposons d'étudier la résurgence de la notion de société civile dans le cadre de discours qui préconisent une participation citoyenne suscitée par la base. Nous examinons plus exactement le discours de certains groupes communautaires¹ puisque ces derniers, même s'ils n'ont pas le monopole de l'utilisation de la notion, sont ceux qui réclament le plus vigoureusement la « réhabilitation » de la société civile. Sans récuser les fondements les plus essentiels de la mission sociale de l'État, le discours des organismes communautaires québécois en appelle au relèvement de la société civile, susceptible de redonner du pouvoir aux citoyens et de poser les

initiatives émanant de ces derniers en alternative au tout-au-marché et au tout-à-l'État. Nous nous pencherons ultimement sur la prise en compte de « l'intérêt public » dans le nouvel idéal démocratique prôné par ceux qui critiquent aussi bien la technocratisation associée à la crise de l'État-providence que l'économicisme associé aux avancées du néolibéralisme. En d'autres termes, nous examinerons de quelle façon s'effectue la jonction entre des revendications visant une certaine autonomie du « social » et une définition de l'intérêt public à partir de laquelle la société se représente comme monde commun à travers les institutions, les politiques et une symbolique dont l'État a été, dans les sociétés providentialistes à tout le moins, le lieu de cristallisation. La question la plus importante consiste ainsi à savoir si la « démocratisation du social » ne débouche pas sur la déstructuration de la communauté politique.

L'analyse schématique que nous proposons sert en réalité à alimenter une hypothèse à portée générale qui déborde largement le contenu des discours examinés. Il nous importe de cerner les implications de la « démocratisation du social », non pas dans le but de démontrer les effets délétères des revendications issues de la société civile en insistant sur leurs possibles dérives, mais plus simplement dans celui de faire valoir un point de vue un peu négligé dans l'enthousiasme suscité par la renaissance de l'action citoyenne. Il s'agit ainsi d'extirper de fragments discursifs les éléments susceptibles d'étayer l'hypothèse selon laquelle s'élabore actuellement un discours où la

société civile est érigée en sujet politique contestant le monopole détenu jusqu'ici par l'État sur la définition de l'intérêt général.

Aspects méthodologiques

Le corpus étudié regroupe les réactions suscitées au sein du mouvement communautaire québécois par les grandes réformes des politiques sociales entreprises par les gouvernements du Québec et du Canada, dans les domaines de la santé, de l'assurance-emploi, de l'éducation et de l'aide sociale notamment. Ces réactions sont le plus souvent exprimées dans les mémoires que les groupes communautaires fédérés ont déposés à l'occasion de consultations publiques². La période étudiée s'étend de 1991 à la fin de 1999. Le corpus totalise 558 955 mots, soit plus de 2000 pages de texte. Sans circonscrire l'univers idéologique des organismes communautaires québécois, les textes qui y sont réunis ont en commun d'exprimer leur position sur des projets de réforme mettant en jeu les modalités de la redistribution de la richesse, les formes de la solidarité, l'accès à des biens de société comme l'éducation et la santé, ou encore la question de l'exclusion et de la pauvreté; à travers cet exercice, les groupes ont été amenés à faire état de leurs besoins, à énoncer leurs priorités et, nous le verrons, à exprimer leurs vues sur la citoyenneté et la démocratie.

L'analyse du corpus repose sur l'utilisation d'un logiciel d'analyse de textes (SATO)³ permettant, entre autres choses, le repérage de cooccurrences lexi-

cales à partir desquelles on peut reconstruire des univers sémantiques aussi appelés « dispositifs notionnels ». La cooccurrence récurrente de mêmes notions au sein de la phrase indique la propension du discours à les conjuguer (Cucumel et Beauchemin, 1998). Notre analyse est relativement élémentaire et nous ne prétendons nullement en fonder la validité sur des procédures informatisées de dénombrement. L'ordinateur permet simplement d'appliquer à de vastes étendues de textes des procédés d'exploration à portée heuristique qui sont mis au service de la construction d'hypothèses. Pour ne pas alourdir inutilement la démonstration, nous nous contentons le plus souvent d'illustrer certaines régularités du fonctionnement discursif à l'aide d'extraits du discours.

Notre démarche nous amène à examiner d'abord le comportement des notions de *citoyen(s,ne,nes)* et de *démocratie*⁴, qui comptent parmi les plus fréquentes au sein du corpus et justifient de ce fait un examen attentif, puis celui de la notion de *société civile*. Il s'agit d'explorer l'univers de la cooccurrence de la notion, de manière à repérer les notions qui l'accompagnent le plus souvent. Nous cherchons ici à montrer la centralité des thèmes de la démocratie et de la citoyenneté dans la nébuleuse sémantique qui s'organise autour de l'idée de société civile. Nous nous penchons ensuite sur l'univers des valeurs qui entourent la notion, de manière à accréditer l'hypothèse selon laquelle les appels à la revitalisation de la citoyenneté et de la démocratie visent une participation accrue des

La société civile comme sujet politique :
une nouvelle représentation de l'intérêt
général

22

citoyens à la définition de leurs conditions d'existence, grâce notamment à la décentralisation des pouvoirs. Cette thématique nous conduit alors naturellement à examiner les rapports que devraient entretenir la société civile et l'État selon le discours des organismes communautaires. La section suivante est consacrée à l'analyse de ces rapports, à travers un examen de la cooccurrence des notions d'*État* et de *société civile*. Dans la même perspective, nous abordons ensuite plus finement la question de ce que devrait être le rôle de l'*État*. Cet examen met en lumière la relative ambiguïté des attentes qui pèsent sur l'*État* dans le discours des groupes. Enfin, nous nous arrêtons à la définition de l'idée d'*intérêt public*, afin de faire ressortir (de manière superficielle) la propension du discours communautaire à déplacer le lieu de définition de l'intérêt public : si en effet les institutions de la sphère publique (parlements, fonction publique et commissions par exemple) ont constitué au sein de l'*État-providence* le lieu de formulation d'un projet commun, le discours des groupes semble appeler à

un déplacement de ce lieu vers les divers foyers de revendications citoyennes que sont devenues les multiples composantes de la société civile. En conclusion, nous réfléchissons aux possibles effets d'un tel déplacement.

La société civile et le renouvellement de la démocratie

L'analyse du fonctionnement discursif de la notion de *société civile* révèle l'affirmation de nouvelles formes d'actions citoyennes. Plus précisément, les revendications en faveur d'une plus grande implication de la société civile signalent une définition nouvelle de la citoyenneté et de la démocratie.

Si l'on en juge par la fréquence d'apparition des termes (tableau 1), le projet d'un renouvellement de la citoyenneté et de la démocratie paraît dominer le discours des groupes communautaires québécois sur les enjeux liés aux réformes des grandes politiques sociales. En effet, *citoyen(s,ne,nes)* est le deuxième mot le plus fré-

quent après *Québec*, et *démocratie* occupe le huitième rang, après *personnes*, *société*, *gouvernement*, *politique* et *québécois*. Pour illustrer la relation établie entre *citoyenneté* et *démocratie*⁵ (à la fois notions centrales de la modernité politique et notions particulièrement fréquentes dans le discours analysé), on peut citer le Centre de formation populaire, soucieux de «redonner un sens à la *citoyenneté* et à la *démocratie*» (CFP, 1994b), et la Ligue des droits et libertés (1996), qui milite en faveur de «cette *citoyenneté* responsable et pleinement reconnue qui, seule, peut nous garantir un État *démocratique*, la suprématie de la *démocratie* sur le marché, une consolidation des *droits* socio-économiques, une répartition plus équitable de la richesse et du fardeau fiscal, des politiques fondées sur la solidarité sociale et une *démocratie* vivante et efficace».

Cette recherche de renouvellement de la citoyenneté est au fondement des revendications et des propositions des groupes commu-

Tableau 1. Fréquences totales

| Rang | Lexèmes | Fréquences totales |
|------|-------------------|--------------------|
| 1 | Québec | 1923 |
| 2 | Citoyen(s,ne,nes) | 1017 |
| 3 | Personnes | 978 |
| 4 | Société | 907 |
| 5 | Gouvernement | 872 |
| 6 | Politique | 828 |
| 7 | Québécois | 774 |
| 8 | Démocratie(s) | 696 |
| 9 | Femme(s) | 667 |
| 10 | Travail | 616 |

nautaires. Elle semble résulter du constat des multiples « crises » que traverserait le Québec, une « société fracturée en quête constante de son identité collective, une société de plus en plus pluraliste et traversée de multiples crises sociales » (CFP, 1998). Ce constat inquiet, nous le verrons dans un instant, pointe en direction des effets délétères du primat du marché dans la société néolibérale et de la régulation technicienne de la société. Or, la multiplication des regroupements au sein de la société civile et la pluralité de leurs revendications contribuent également à la fragmentation de la société. Aussi plusieurs invoquent-ils l'intérêt public afin de ne pas être critiqués pour les effets dissolvants de leurs demandes « particularistes ».

La participation politique comme résistance à la domination du marché et à la technocratisation

La crise éthico-politique que constate le discours des organismes communautaires peut sans doute être reliée à la désaffectation des citoyens envers le politique ainsi qu'aux avancées du néolibéralisme. Le primat du marché et la régulation technicienne menacerait la *démocratie* :

La *démocratie* représentative tend à devenir une coquille vide tant les politiciens s'éloignent des *citoyennes* et des *citoyens*, et ne savent plus traduire leurs aspirations (CFP, 1994c).

Comme tant de *démocraties* qui sont en pleine décadence sans le savoir, nous avons transformé des *citoyens* responsables, capables de maintenir une société civile forte et vivante, en clients d'un et même de deux États

centraux qui, pour mieux s'attacher lesdits *citoyens*, les ont isolés les uns des autres sous prétexte de protéger leurs droits individuels (SPN, 1995).

La transformation du citoyen en client, le fossé grandissant entre les élus et les citoyens, l'isolement des citoyens les uns par rapport aux autres et le pouvoir croissant des technocrates et des « professionnels » de la politique sont les principaux facteurs invoqués pour expliquer la désaffectation à l'égard du politique. Ces éléments rappellent les principales critiques adressées à l'État-providence depuis la fin des années 1970. Celui-ci, en prenant charge des « besoins sociaux » sous la bannière de la solidarité sociale aurait finalement isolé les citoyens les uns des autres, transformant ainsi la solidarité en solidarité mécanique, et les aurait déresponsabilisés⁶. La gestion centralisée des grandes politiques sociales aurait également eu pour effet d'engendrer une bureaucratie qui, en plus de contribuer à la technocratisation de la régulation sociale, aurait permis à une certaine classe d'accaparer une part de plus en plus importante du pouvoir politique. Ainsi, on reproche à l'économisme néolibéral d'engendrer un déficit démocratique, à la régulation providentialiste d'avoir inhibé la participation citoyenne.

Une autre dimension de la crise éthico-politique qu'identifie le discours des groupes communautaires réside dans le pouvoir croissant des entreprises sur la régulation sociale. Ce phénomène serait imputable aux avancées du néolibéralisme, lequel accentuerait la

perte de pouvoir des citoyens et provoquerait la crise des États-nations en les dépouillant d'une partie de leurs pouvoirs. On soutiendra ainsi que « dans le contexte actuel de la mondialisation de l'économie, le développement des sociétés semble échapper, de plus en plus, au contrôle des *citoyennes* et des *citoyens* et aux institutions *démocratiques* » (ICEA, 1995). De même, une régulation sociale soumise aux impératifs du marché « puise à une conception de la *citoyenneté* fonctionnelle qui se veut vidée de son principal attribut de sens des solidarités dans l'espace *démocratique* » (Ligue des droits et libertés, 1997).

Si les groupes communautaires estiment que la régulation néolibérale et la mondialisation de l'économie représentent une menace pour la *citoyenneté* et contribuent ainsi à la crise éthico-politique, ils ne confient pas pour autant à l'État la mission de reconquérir tous les lieux de pouvoir puisque « la responsabilité de faire émerger cette nouvelle société plus humaine, plus *démocratique*, plus égalitaire et solidaire, ne peut plus être confiée uniquement à l'État ni reposer sur la reconnaissance des droits et des libertés fondamentales des personnes » (ICEA, 1995).

Étant donné que la sortie de crise ne se trouve pas seulement entre les mains de l'État, on peut supposer que la solution ne résidera pas dans un retour à la régulation des rapports sociaux en vigueur sous l'État-providence. Les groupes communautaires proposent plutôt de revoir les modalités de la régulation du domaine social : pour

La société civile comme sujet politique :
une nouvelle représentation de l'intérêt
général

24

«revitaliser la *démocratie* et donner aux *citoyens* et aux organismes qui les représentent des possibilités réelles de participer, de s'impliquer et de proposer des solutions à leurs problèmes, il faut modifier les conditions actuelles de l'exercice du pouvoir» (CFP, 1994a).

La prise en charge de la communauté par elle-même permettrait à ses membres, les citoyens, de participer pleinement à la définition de leurs priorités, en même temps que de se rapprocher des lieux de pouvoir et de décision. On cherche ainsi à refonder le projet démocratique moderne, qui fait de la citoyenneté à la fois un foyer de reconnaissance des acteurs au sein de la communauté politique et le lieu de la prise de parole. Cependant, cette représentation de la citoyenneté ne fonde plus la légitimité de la parole citoyenne sur les «intérêts supérieurs» de la nation, mais sur les projets d'émancipation portés par des regroupements de la société civile, dont on postule alors que la vigueur est garante d'une citoyenneté plus riche. C'est sans doute ce qu'il faut comprendre dans la critique suivante : «la crise de la *démocratie* de type représen-

tatif qui se manifeste par la désaffection envers les institutions politiques, nous incite à repenser le rôle et la place des *citoyennes* et des *citoyens* dans la société» (ICEA, 1995).

Les groupes se donnent alors pour mission d'encourager la *participation*. Notons que cette valeur figure parmi les plus importantes du discours (tableau 2) et que le mot *participation* est un cooccurrent de *société civile* (voir le tableau 3).

Selon le PNUD le virage vers la *participation* de la *société civile* est indispensable : les gouvernements doivent trouver de nouveaux moyens pour permettre à leurs populations de participer davantage à la gestion des affaires publiques et d'avoir une plus grande influence sur les décisions qui touchent leur existence (Développement et paix, 1995).

Le discours insiste fortement sur le fait que c'est grâce à la prise en charge des besoins de la communauté par la société civile que pourrait s'amorcer le renouvellement de la citoyenneté et de la démocratie. Cette implication nouvelle des

citoyens dans la détermination des choix collectifs semble devoir passer par la décentralisation, qui favoriserait la participation des citoyens et les inciterait à réinvestir le politique. L'éducation et l'information sont, dans cette perspective, les adjuvants de la participation citoyenne. Il s'agirait donc d'outiller les citoyens, en espérant que leurs engagements redynamiseront la démocratie. L'Institut canadien d'éducation des adultes mise sur la promotion de «l'éducation» et de «l'information civique» : «aplanir les obstacles à la *participation* des *citoyens*, rapprocher davantage les pouvoirs de décision des communautés locales et régionales sont autant de moyens permettant de renforcer la cohésion sociale et de renouveler la *démocratie*» (ICEA, 1996).

Voilà qui laisse entrevoir l'importance du rôle que devront jouer les groupes communautaires dans le réaménagement des lieux de pouvoirs au sein de la société. Il faut comprendre dans ce contexte la résurgence de la notion de société civile. C'est à elle que les solutions et les

Tableau 2. Valeurs les plus fréquentes

| Rang | Lexèmes | Fréquences totales |
|------|-------------------|--------------------|
| 1 | Droit(s) | 700 |
| 2 | Responsabilité(s) | 348 |
| 3 | Participation | 310 |
| 4 | Solidarité(s) | 301 |
| 5 | Reconnaissance | 301 |
| 6 | Respect | 295 |
| 7 | Accès | 291 |
| 8 | Égalité | 282 |
| 9 | Équité | 229 |

grands objectifs proposés par les groupes communautaires pour sortir de la crise politique confient la tâche de contrer les effets pervers de la technocratisation et de créer une alternative au « tout-au-marché ».

La société civile et l'État

Il apparaît assez clairement que les revendications formulées au nom de la société civile s'inscrivent à l'intérieur d'un projet de revitalisation de la citoyenneté. Nous nous penchons maintenant sur l'étude des principales cooccurrences⁷ de la notion de *société civile*, du point de vue des transformations du politique qui paraissent lui être associées (tableau 3).

Comme nous venons de le voir, la revitalisation de la démocratie et

de la citoyenneté ne passerait pas seulement par les mains de l'État. L'analyse du discours des groupes communautaires révèle en effet que ce projet de redynamisation implique la délégation et la décentralisation du pouvoir dans la perspective d'un renouvellement de la démocratie. Le rôle de l'État et les relations qu'il entretient avec la société civile font alors l'objet d'une critique qui débouche sur un réaménagement de la relation entre État et citoyen.

L'analyse des cooccurrences d'*État* et de *société civile* révèle deux aspects importants de la relation entre ces deux pôles. On constate d'abord que l'emploi de la locution *société civile* coïncide avec des revendications en faveur d'une réarticulation des relations

entre la société civile et l'État: « Nous sommes ici au cœur du défi posé par la réarticulation des rapports entre *État* et *société civile* », écrit le CFP (1998), et la Fédération des unions des familles (1997) est d'avis que « les *organisations* de la *société civile* devraient se voir consacrer une place importante dans la définition et l'expérimentation de ces nouveaux usages relativement aux rapports entre l'*État* et le citoyen ».

On réclame cette réarticulation pour accroître la prise en charge de la communauté par elle-même, ou encore sa responsabilisation⁸, dans le cadre d'initiatives issues du dynamisme de la société civile. L'examen même superficiel de la cooccurrence des notions de *société civile* et d'*État* met en lumière la très forte volonté de prise en charge de la communauté par les groupes communautaires. Il n'est alors pas surprenant que la notion de société civile soit accompagnée de notions qui renvoient à la régionalisation et à la décentralisation. Les groupes communautaires soutiennent que la société civile, étant le lieu même de l'élaboration de la culture, serait mieux placée que l'État et ses « professionnels de la politique » pour définir la vie des collectivités.

Le rôle de l'État

L'analyse du mot *rôle* et de son principal cooccurent, *État*, éclaire davantage le rôle que les organismes communautaires voudraient confier à l'État en vue d'une reviviscence de la société civile. Mais le discours exprime aussi clairement l'idée que la critique du rôle

Tableau 3. Cooccurrences des mots-pôles

Société civile

État (373; 14), organisations (48; 6), mouvements (27; 3), participation (310; 6), rôle (138; 4)

Rôle

État (529; 40), société (907; 39), éducation (422; 20), reconnaissance (301; 16), syndicats (45; 6), affirmation (17; 4), civile (59; 6), élus (60; 6), démocratie (114; 8), culture (186; 10)

Privatisation

Déréglementation (16; 6), libéralisation (7; 4), secteur privé (16; 3), marché (189; 5), organismes communautaires (253; 4), pauvreté (413; 4)

Crise(s)

Finances publiques (38; 7), État (373; 12), transformations (16; 14), culture (13; 3), société (907; 15), emploi (564; 11), sociales (116; 5), identité (143; 5), politique (396; 8)

Note : Le premier chiffre de la parenthèse indique la fréquence totale du mot; le deuxième correspond au nombre de fois où le mot apparaît avec le mot-pôle (cofréquence du cooccurent). L'ordonnement des mots du relevé est fondé sur le calcul d'un indice de significativité de la cooccurrence.

La société civile comme sujet politique :
une nouvelle représentation de l'intérêt
général

26

de l'État ne doit pas contribuer à la progression de ce que les organismes dénoncent, soit le désengagement de l'État à la faveur d'une privatisation de la régulation du social. Cela contribuerait objectivement à l'expansion du « capitalisme sauvage », associée à l'accroissement de la pauvreté.

Les tenants du discours néolibéral, prônant une forte diminution du rôle de l'État et portant aux nues les bienfaits d'un marché sans « obstacle » où survivent les plus performants, ont su mettre à profit cette crise de la dette pour justifier la remise en question du filet de sécurité sociale et du réseau des services publics que nous nous sommes donnés depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale (14 regroupements de groupes de femmes du Québec, 1996).

Certes, nous l'avons aperçu, la production de la culture et de la socialité ne devrait plus relever de la responsabilité de l'État, mais bien de celle de la société civile. En cela, les groupes communautaires semblent réclamer une forme « d'autorégulation » de la communauté. Une certaine méfiance vis-à-vis de l'État et de ses entreprises de régulation ressort évidemment de cette position. Toutefois, on ne sau-

rait réduire cette volonté d'auto-prise en charge à un anti-étatisme récusant toute forme d'interventionnisme : non seulement « c'est un des rôles de l'État de soutenir, de diffuser et de transmettre la culture québécoise qui s'élabore au sein de la *société civile* » (CFP, 1994b), mais, quitte à tempérer la propension de l'État-providence à étendre ses tentacules, il faut préserver les fonctions de redistribution et de soutien qui lui sont traditionnellement associées. Les revendications des groupes communautaires en faveur d'un plus grand dynamisme de la société civile n'équivalent donc pas à une demande de désengagement de l'État du domaine social. À l'encontre des promoteurs de la déréglementation et de la privatisation, les groupes communautaires s'opposent farouchement à cette vision de la régulation des rapports sociaux.

Mais, s'ils s'opposent à la vision néolibérale de la régulation sociale et invitent l'État à ne pas démissionner de son rôle de pourvoyeur, les groupes communautaires ne souhaitent pas pour autant un retour pur et simple à l'État-providence. Cette position les amène à défendre des arguments qui peuvent paraître paradoxaux. Face au courant néolibéral, ils soutiennent la nécessité de l'intervention de l'État, mais ce dernier est critiqué au motif qu'il aurait confisqué la capacité d'organisation autonome des acteurs de la société civile. Certains protagonistes aperçoivent d'ailleurs clairement le caractère relativement ambivalent de cette position, estimant que, « depuis ses débuts, le mouvement communau-

taire n'a cessé d'entretenir une position paradoxale par rapport à l'État : un pied dans l'affirmation de son rôle et de son importance et un pied dans sa contestation permanente » (CFP, 1998).

Le nouveau rôle de l'État est alors redéfini dans les termes d'un partenariat débouchant sur un partage des pouvoirs en même temps que sur une représentation renouvelée du rapport à l'État. Le Mouvement populaire et communautaire 04 (1995) se prononce en faveur d'une transformation de l'État-providence grâce à laquelle émergerait un « État responsable et partenaire qui, tout en fixant les "règles du jeu", donne[rait] l'espace nécessaire aux initiatives locales et régionales pour actualiser une société juste et équitable ».

Le rôle de l'État consisterait ainsi à soutenir le développement culturel et social des diverses composantes d'une société civile porteuse de l'intérêt public. À ce sujet, le CFP reprend les propos de Hergoz : « Le temps de l'utopie est de retour, une utopie qui veut redonner à la société le pouvoir confisqué par les professionnels de la politique et de la finance » (CFP, 1998 : 74).

En s'attaquant aux « professionnels de la politique et de la finance », le CFP prend position contre une certaine conception de l'État selon laquelle celui-ci se serait progressivement substitué aux acteurs de la société civile pour la définition de l'intérêt public. Mais, si la critique du « tout-aumarché » est manifeste dans l'ensemble du discours des groupes communautaires, ce dernier s'en

tient fermement à l'idée que l'État doit continuer de soutenir les initiatives émanant de la société civile, de manière à contrer les avancées du néolibéralisme et l'affirmation d'un économicisme qui lui serait associé. C'est ainsi que l'on critique la vision mythique de la société civile au nom de laquelle l'État pourrait se retirer du domaine social, laissant à la société civile le soin de le prendre en charge.

Ce discours marque bien l'ambivalence des dirigeants politiques face à la question de l'État et la puissance du courant néolibéral laissant entendre que la maturité économique atteinte (lire : le déficit zéro pour satisfaire aux exigences des marchés financiers), on peut penser diminuer le rôle de l'État et s'en remettre aux divers groupes de la *société civile* dont on propose une vision quasi mythique (CFP, 1998).

Mais la définition de l'État «responsable» et le partage des responsabilités entre celui-ci et la société civile demeurent quelque peu ambigus. Le rôle dévolu à l'État paraît à première vue se limiter au financement d'initiatives de la société civile. L'État «responsable», conformément au désir de voir le projet collectif et l'intérêt général surgir de la «base», adopte la forme d'un État régulateur redistribuant les ressources collectives, «civilisant» le capitalisme et soutenant les initiatives portées par la société civile. Cette conception du rôle de l'État s'écarte de la représentation providentialiste selon laquelle l'État est à l'origine de politiques sociales et culturelles définies par le haut et inspirées d'une philosophie politique universaliste.

Les rapports entre l'État et la société civile : une ambiguïté

Deux postures paraissent pouvoir être dégagées de ce nouveau rapport de l'État à la société civile. Premièrement, une relation d'opposition, dans laquelle la société civile est représentée en extériorité par rapport à l'État. Cette posture est, par exemple, manifeste dans la critique des «professionnels de la politique». Elle est toutefois minoritaire. Le discours des groupes communautaires reconnaît le plus souvent que la simple opposition entre les intérêts de l'État et ceux de la société civile ne permettrait pas de construire les partenariats nécessaires à la relance de la participation citoyenne. Deuxièmement, une relation de complémentarité, au sein de laquelle la société civile s'imposerait en tant qu'acteur situé au confluent de la sphère publique et de la sphère privée. Le modèle de développement social prôné par l'économie sociale est exemplaire de cette volonté de miser sur le dynamisme d'acteurs sociaux capables d'identifier leurs intérêts communs, sans renoncer aux capacités de soutien d'un État relativement interventionniste.

Ce nouveau partenariat ne doit toutefois pas déboucher sur la pure complémentarité, dans la mesure où il est nécessaire de préserver l'autonomie de la société civile. On veut par ailleurs éviter qu'une éventuelle autonomisation du mouvement communautaire engendre un désengagement de l'État, les modalités de la régulation sociale n'étant plus définies que par les initiatives des acteurs de la société civile :

Quand les activités de nos *organisations* vouées à la démocratie de la société sont centrées sur la concertation sociale (ou nationale) et la recherche d'une plus grande reconnaissance institutionnelle, elles contribuent à évacuer les contradictions sociales fondamentales, elles négligent la construction de la nécessaire solidarité sociale et cautionnent, indirectement, la réduction du rôle de l'État démocratique au bénéfice de l'importance de l'espace de la *société civile* (Ligue des droits et libertés, 1996).

27

Ainsi, s'il apparaît clairement que les revendications formulées au nom de la société civile s'opposent au «tout-à-l'État», elles ne prônent pas le «tout-à-la-société-civile» : ce dernier semble apporter une solution à la crise de l'État-providence grâce à une relative prise en charge de certains services publics dans le cadre des initiatives de la société civile, mais il risque d'entraîner une privatisation déguisée en confiant l'ensemble du domaine social aux groupes de la société civile sans soutien étatique. Le discours des groupes communautaires met d'ailleurs en garde contre les dangers d'une réduction du rôle de l'État.

Le «tout à la communauté» suppose aussi un prix très élevé payé quasi exclusivement par les femmes, un prix que n'a pas manqué de dénoncer dès le début du virage ambulatoire la Coalition féministe sur la transformation du réseau (CFP, 1998).

Le discours avance donc avec circonspection ses propositions visant la réappropriation par les organismes de la société civile de la mission sociale de l'État. Mais, si la reconfiguration des rapports unissant l'État et la société civile se laisse deviner à l'analyse du dis-

La société civile comme sujet politique :
une nouvelle représentation de l'intérêt
général

28

cours, il n'est toutefois pas aisé de voir concrètement quels arrangements précis pourraient résulter de ce nouveau partenariat. Dans ce sens, la définition des rapports entre État et société civile demeure quelque peu ambiguë.

Mais l'aspect le plus important ne réside pas dans cette volonté de réaménagement du projet providentialiste. Nous avons vu que ce dernier procède d'une critique, maintenant assez largement partagée, des « dérives » de l'État-providence. La mutation du politique peut-être la plus déterminante que traduit le discours des groupes communautaires concerne la définition même de l'intérêt public et la nature des institutions appelées à le défendre. Il est significatif que le discours, en relogeant ce qui relève de l'intérêt public au cœur de l'activité des multiples communautés composant la société civile, désaisisse la sphère publique, au sens providentialiste du terme, de la prééminence que lui conférait, jusqu'aux transformations récentes affectant le politique dans nos sociétés, la mission de définir le bien commun. Cette prééminence, la sphère publique la détenait juste-

ment du fait qu'elle pouvait prétendre défendre le bien commun à partir d'une position de surplomb transcendant les particularismes. Une telle définition de l'universalisme providentialiste a fait l'objet d'une triple critique. On lui a premièrement reproché le fallacieux universalisme qu'il prétendait incarner en montrant, par exemple, que le projet d'égalité sociale qu'il caressait visait des citoyens qu'il avait d'abord fallu dépouiller de leur identité particulière (qui repose sur la langue, la culture ethnique ou la sous-culture déterminée par l'âge, le sexe la condition ou le comportement) afin de les intégrer au grand projet collectif de la solidarité sociale. Deuxièmement, on a dénoncé le gonflement des bureaucraties associé à la gestion de politiques sociales de grande envergure et la technocratisation qui lui serait associée. Troisièmement, on a déploré la déresponsabilisation qu'aurait engendrée la régulation providentialiste en amenant peu à peu les acteurs sociaux à s'enfoncer dans une culture de la passivité. L'État-providence aurait ainsi perdu la légitimité à partir de laquelle il pouvait parler au nom de la société tout entière et prétendre défendre une conception partagée de l'intérêt public. C'est un aspect central du discours communautaire que de déplacer vers la « base » le lieu légitime de la définition de l'intérêt public. Examinons, avant de conclure sur les conséquences d'un tel déplacement, de quelle manière il s'effectue.

La société civile et l'intérêt public

La critique de l'économicisme néolibéral et de la techno-bureaucratie débouche, dans le discours des groupes, sur la thèse selon laquelle la possibilité d'un élargissement de la sphère de l'intérêt public surgirait maintenant des initiatives émanant des organisations populaires et communautaires. « Nous ne sommes pas du secteur public, mais nous sommes *d'intérêt public* », déclare ainsi le CFP en 1998. Cet énoncé n'est pas seulement révélateur de l'importance que s'accordent ces organismes quant à la prise en charge du domaine social. Il exprime également une transformation de la représentation de la notion de « public ». Plus exactement, l'intérêt public est ici assimilé aux activités multiformes des organismes au sein d'une société civile qui paraît alors être le dépositaire de l'intérêt général. Selon la Ligue des droits et libertés (1996), par exemple, le mouvement social autonome d'intérêt public

se caractérise, notamment, par une vision globale de la personne et de la société, à l'opposé des visions fragmentées, épidémiologiques, instrumentales, economicistes de la pensée dominante; il manifeste une extraordinaire capacité de répondre à des besoins nouveaux; il est issu de la communauté dont il tire sa légitimité et sa raison d'être, créant ainsi des rapports différents aux pouvoirs, ceux de l'État et ceux du marché.

L'étroite association établie entre les initiatives lancées par les groupes communautaires et l'intérêt public qu'elles sont censées servir constitue en elle-même une

redéfinition de la conception de l'intérêt public. La modernité a, jusqu'à tout récemment, confié l'intérêt public à l'État dans la mesure où s'affirmait en lui le projet universaliste de la réalisation de la liberté et de l'égalité. Le précepte éthico-politique selon lequel l'intérêt général ne correspond pas à l'addition des intérêts et des volontés particuliers a en effet présidé à la formation, dans la sphère publique, de symboles, d'institutions, d'une éthique civique et d'un corpus de droits fondamentaux capables d'assurer les assises de l'universel contre le particulier. Le sujet fait ainsi l'objet d'une double définition dans la société moderne. Il est à la fois l'individu libre que le droit de propriété et la protection de ses droits fondamentaux invitent à s'émanciper, et le citoyen architecte de la Cité contribuant, dans le cadre de délibérations menées démocratiquement, à la définition de l'intérêt général. La citoyenneté, dans cette perspective, n'est pas que vecteur d'émancipation et de revendications : c'est également en son nom que se trouvent tempérées les ardeurs individualistes et particularistes. En d'autres termes, la modernité place au-dessus du déploiement des intérêts particuliers la définition du bien commun, sachant ce dernier toujours menacé par l'irruption du particularisme.

L'idée selon laquelle la société civile serait porteuse de l'intérêt public a pour effet de déplacer de l'État vers la société civile le lieu de la délibération sur les orientations normatives de la société. En effet, « l'État doit céder le pas à la *société civile* lorsqu'il s'agit de définir la vie des collectivités » (Ligue des

droits et libertés, 1996). De même, l'agir politique ne paraît plus trouver la source de sa légitimité dans le fait d'être édicté du lieu de « l'universel » que représenterait le sujet politique national appelant les « identités » sociales à se fondre dans le tout de la nation. C'est bien ce sujet politique que le mouvement ouvrier a dénoncé au 19^e siècle en tant que représentant de la bourgeoisie et, plus tard, que le mouvement des femmes a si puissamment critiqué en débusquant dans ses prétentions à l'universalisme la domination des hommes et de la société patriarcale. La légitimité de l'agir politique semble maintenant trouver son fondement dans le fait de pouvoir rapporter cet agir à des volontés issues de la « base ». La « nouvelle » citoyenneté avance les revendications à caractère particulariste issues du pluralisme identitaire contre l'*imperium* d'un sujet politique surplombant les particularismes et édictant au nom de l'universel une normativité à laquelle tous devraient se soumettre au nom du bien commun ou de l'intérêt général. On peut évidemment retraduire cet antagonisme dans les termes d'une opposition entre la vision républicaine et jacobine de la citoyenneté telle qu'elle émerge de l'expérience française et celle qui émerge de l'expérience américaine, dans laquelle la séparation des pouvoirs et l'importance de la vie associative au sein d'une société civile dynamique constituent les fondements de la citoyenneté. Il est assez clair que cette seconde acception de la citoyenneté s'est définitivement imposée au moment où nos sociétés s'ouvrent au pluralisme identitaire.

Ce serait donc dans le cadre de cette représentation nouvelle de l'intérêt public — et des fondements de la démocratie et de la citoyenneté — que la société pourrait devenir plus juste et plus égalitaire. Or les sociétés modernes sont confrontées, sur le plan politique, à une vive contradiction que le débat sur la citoyenneté rend particulièrement repérable : l'ouverture au pluralisme n'efface pas la nécessité de fonder la légitimité de l'agir politique sur la représentation d'un sujet politique capable de transcender symboliquement la concurrence des particularismes lorsque ceux-ci érigent leurs demandes comme condition d'une pleine réalisation de la citoyenneté. L'ouverture au pluralisme ne doit pas saper les bases de la solidarité et détruire celles de la légitimité du politique. Certes, en dénonçant le faux universalisme qu'auraient imposé le règne de la raison et les incantations au respect de l'intérêt général, les revendications en faveur de la reconnaissance des initiatives issues de la société civile ont eu le mérite de mettre au jour l'importance des réalités politiques locales, ou encore ancrées dans les « mondes vécus ». Mais cette dynamique politique que l'on peut qualifier d'« identitaire » pose la question des fondements de la légitimité de l'agir politique et de la formulation de l'intérêt général en l'absence de référence à un sujet politique unifiant, sous lequel les acteurs sociaux accepteraient d'inscrire leur pratique citoyenne.

Conclusion

En considérant que la définition de l'intérêt général est légitimement entre leurs mains, les groupes

La société civile comme sujet politique :
une nouvelle représentation de l'intérêt
général

30

communautaires transforment la représentation de cette notion. Les groupes communautaires forment d'importantes critiques envers le néolibéralisme et l'autorégulation par le marché. Pourtant, nous l'avons vu, l'État, même s'il doit conserver un rôle dans les transformations politiques proposées par les groupes communautaires, ne représenterait plus le lieu à partir duquel devraient émerger les grandes orientations normatives de la société.

Dans la conception polycentriste du politique que favorisent les organismes militant en faveur d'une reviviscence de la société civile, ce sont les divers regroupements d'acteurs de la société civile qui détiendraient la capacité de faire émerger une société meilleure. Le CFP (1994a) s'appuie sur les études de « spécialistes » qui se sont « penchés sur la crise de la démocratie moderne [et qui] considèrent que le renouvellement des pratiques politiques repose essentiellement sur le dynamisme de la vie associative ». La référence à un sujet politique « absent », situé « au-dessus » des inté-

rêts particuliers est alors relativement délégitimée.

La méfiance par rapport au pouvoir centralisé est manifeste dans ce type d'appels en faveur de la mise sur pied de structures de participation locale et régionale qui « devront être représentatives de tous les acteurs de la *société civile*, de façon à éviter que la régionalisation soit confisquée par les élites traditionnelles » (ICEA, 1995). Cette prise de parole citoyenne a des aspects éminemment positifs. Elle pointe en direction de transformations décisives de la démocratie dans la société moderne avancée. On peut se réjouir de ce réinvestissement du politique par la « base » et célébrer le désir de renouveau de la démocratie et de la citoyenneté qui le traverse. Mais la nouvelle dynamique politique qui pourrait en résulter risque d'avoir des effets corrosifs. Si la définition de l'intérêt public échappe à la sanction d'une sphère publique capable de parler au nom de tous, n'est-il pas à craindre qu'elle ne soit plus déterminée que par les volontés de regroupements d'acteurs arc-boutés chacun à sa propre définition du bien commun ? Au-delà de la question du partage des responsabilités entre l'État et la société civile, le défi que lance ce décentrement de la légitimité politique invite à imaginer en quels lieux symboliques et institutionnels pourrait se recomposer le « monde commun » de la société.

Karine Leclerc
Jacques Beauchemin
Département de sociologie
Université du Québec à Montréal

Notes

- 1 Notre définition du discours politique ne limite pas ce dernier aux seuls discours de l'État. Nous incluons dans cette notion tout discours visant la représentation de la société en termes de rapports de forces et de rapport à la temporalité historique, la représentation de l'espace et la représentation du rapport éthique des individus à la société. Voir Bourque et al., 1994.
- 2 Les groupes et les textes choisis sont les suivants : 14 regroupements de groupes de femmes du Québec, mémoire remis à la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics : *Oser choisir ensemble la solidarité*; Association des groupes d'intervention en défense de droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ) et Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), *Mémoire* remis à la Commission des affaires sociales (régime d'assurance-médicaments); Association des services externes de main-d'œuvre, *Mémoire* présenté à la Commission nationale sur l'avenir du Québec; Au bas de l'échelle, *Mémoire* à la Commission de la culture relativement à l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration; Au bas de l'échelle, *Mémoire* sur un projet de société présenté à la Commission populaire itinérante; Au bas de l'échelle, mémoire : *L'Aide juridique au Québec : une question de choix, une question de moyens*; Au bas de l'échelle, *Avis* sur le projet de loi 31, loi modifiant la loi sur les normes du travail; Centre de formation populaire (CFP), *Pour une citoyenneté québécoise : principes fondamentaux*; CFP, *Les Chemins de la citoyenneté*; CFP, *Renouveler la citoyenneté : un défi démocratique et solidaire*; CFP, *Pour un mouvement communautaire citoyen*; Centre des femmes parmi elles, *Mémoire* présenté à la Commission régionale de la Mauricie-Bois-Francs; Coalition des tables régionales d'organismes communautaires, *Mémoire* remis à la Commission des affaires sociales concernant le projet de loi 404, loi sur les jeunes contrevenants; Coalition pour la justice des mineurs, mémoire en réponse au projet de loi sur le système de justice

pénale pour les adolescents: *Un système de justice pénale pour les adolescents ou contre les adolescents?* Comité aviseur-femmes en matière de développement de la main-d'œuvre, *Le Travail des Québécoises. État de la situation à l'aube du deuxième millénaire*; Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière, *Mémoire* présenté à la Commission régionale de Lanaudière; Comité sectoriel d'adaptation de la main-d'œuvre pour personnes immigrantes (CAMO-PI), mémoire: *Reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes*; CAMO-PI, mémoire remis au ministère de l'Éducation: *La Formation continue: un important moyen d'intégration pour les personnes immigrantes*; CAMO-PI, *Commentaires sur le rapport du groupe de travail externe sur la révision de l'offre de services en francisation*; CAMO-PI, avis remis au Comité technique sur les services d'Emploi-Québec liés à la loi 150: *Pour l'intégration et le maintien à l'emploi des personnes immigrantes*; Confédération des organismes familiaux du Québec, mémoire présenté à la Commission nationale sur l'avenir du Québec: *Contribution originale et familiale au débat sur la souveraineté*; Conseil de la coopération du Québec, mémoire remis à la Commission des États généraux sur l'éducation: *Pour un meilleur développement de notre potentiel humain*; Développement et Paix, mémoire présenté à la Commission régionale de l'Abitibi-Témiscamingue sur l'avenir du Québec: *Pour une approche du monde qui fait une différence: les personnes d'abord*; Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), *Mémoire* remis à la Commission des affaires sociales concernant le projet de loi 404, loi sur les jeunes contrevenants; Fédération des femmes du Québec (FFQ), mémoire remis au Comité permanent de la Chambre des communes dans le cadre de la réforme de l'assurance-emploi: *Pour une véritable assurance-emploi favorable aux femmes*; FFQ, mémoire remis à la Commission des affaires sociales dans le cadre de la réforme de la sécurité du revenu: *Une vraie réforme de la sécurité du revenu doit être un outil de*

lutte contre la pauvreté; FFQ, mémoire remis à la Commission des affaires sociales dans le cadre de la réforme de la sécurité du revenu: *De l'injustice... à l'injustice: plaidoyer*; FFQ, mémoire remis à la Commission de l'économie et du travail portant sur l'évolution du phénomène d'introduction de clauses «orphelin» dans les conventions collectives: *Les Clauses «orphelin»: vers un accroissement des inégalités sociales*; FFQ et Collectif des femmes immigrantes, mémoire remis au ministère fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration (réforme de l'immigration): *L'Immigration de demain: un apport essentiel à nos communautés*; FFQ, Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) et Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, mémoire: *La Politique familiale du Québec. Les enfants vraiment au cœur de nos choix?* Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ), mémoire remis à la Commission des affaires sociales (réforme de la sécurité du revenu): *Une réforme qui fait mal*; Fédération des unions de familles, *Mémoire* remis à la Commission parlementaire sur les projets de loi 144, Loi sur les prestations familiales, et 145, Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance modifiant la Loi sur les services de garde à l'enfance; Front commun des personnes assistées sociales du Québec («FCPASQ»), mémoire remis à la commission parlementaire: *Pas de Québec sans dignité pour les personnes assistées sociales et sans un projet d'avenir durable*; FCPASQ, mémoire remis au Comité permanent du développement des ressources humaines: *Pour une société démocratique redéfinir la justice sociale*; FCPASQ, mémoire remis à la Commission des institutions dans le cadre des consultations sur le rapport du groupe de travail sur certaines questions relatives à la réforme de la justice administrative: *De la protection des droits des personnes assistées sociales*; FCPASQ, mémoire remis à la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics du Québec: *Oui à une réforme de la fiscalité, mais dans un projet de société global*; FCPASQ, *Mémoire* sur le projet de loi sur l'assurance-médica-

ments; Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), mémoire remis à la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics: *Mal-logé-e-s et... sans-abris fiscaux*; FRAPRU, mémoire remis à la Commission des affaires sociales (réforme de la sécurité du revenu): *L'Autre Parcours: De l'appauvrissement zéro... à la pauvreté zéro*; FRAPRU, mémoire remis lors de la consultation particulière sur le projet de loi 186 (sécurité du revenu): *Payer le loyer... ou manger. Le choix du gouvernement: saisir les chèques. Notre choix: lutter contre l'incapacité de payer*; FRAPRU, mémoire remis au ministre responsable des Affaires municipales (régionalisation): *Pacte fiscal de l'an 2000. Pour une régionalisation des coûts du logement social*; FRAPRU, mémoire remis à la Commission des finances publiques: *Quelle priorité: Réduire les impôts ou lutter contre la pauvreté?* FRAPRU, mémoire remis au Comité permanent des finances: *Pour un réinvestissement du fédéral dans le développement du logement social*; FRAPRU, mémoire remis à la Commission des affaires sociales (réforme de la sécurité du revenu): *Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale*; Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA), mémoire remis au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (autoroute de l'information): *Une nouvelle voie d'expression, de communication et d'apprentissage*; ICEA, mémoire remis à la Commission de la culture sur les enjeux du développement de l'infrastructure québécoise: *L'Infrastructure québécoise. Un espace de création, de liberté et de partage*; ICEA, *Mémoire* remis à la Commission sur la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire; Jeunesse ouvrière chrétienne, mémoire présenté à la Commission nationale sur l'avenir du Québec: *Avant-projet de loi sur la souveraineté*; Ligue des droits et libertés («LDL»), *Mémoire* remis à la Commission nationale sur l'avenir du Québec; LDL, *Renouveler la citoyenneté, un défi démocratique et solidaire*; LDL, *3 tables rondes sur le rapprochement interculturel*; LDL, *Dossier spécial sur la citoyenneté*; LDL, *Les Droits économiques et sociaux: des droits de la*

La société civile comme sujet politique : une nouvelle représentation de l'intérêt général

32

personne à part entière; LDL, *Mémoire sur la réforme de l'aide sociale*; Ligue des droits et libertés du Québec, section Estrie, mémoire présenté à la Commission régionale de l'Estrie: *Une société ouverte, juste et équitable*; L'R des centres de femmes du Québec, mémoire remis à la commission des affaires sociales (réforme de la sécurité du revenu): *L'Autonomie des femmes: autant de femmes, autant de défis*; L'R des centres de femmes du Québec, mémoire remis lors de la consultation sur la réforme des services en santé mentale: *Les Femmes existent!* Mouvement populaire et communautaire 04, *Mémoire* présenté à la Commission régionale de la Mauricie-Bois-Francis; Regroupement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue, mémoire présenté à la Commission régionale de l'Abitibi-Témiscamingue sur l'avenir du Québec: *Redéfinir la société québécoise avec les femmes*; Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec, mémoire remis à la Commission des affaires sociales (concernant la réforme de la sécurité du revenu): *Les Parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi*; Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec, mémoire remis à la Commission des affaires sociales: *La Loi sur l'insécurité du revenu et ses barèmes: une réalité chiffrée et vécue*; Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ), *Mémoire* remis lors de la consultation sur la loi sur les jeunes contrevenants; ROJAQ, mémoire remis au Comité permanent de la justice et des questions juridiques (Loi sur les jeunes

contrevenants): *Le Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ) et la Loi sur les jeunes contrevenants*; Regroupement des organismes orienteurs du Québec, *Objectif: sécurité communautaire. Lutte contre la violence et la récidive chez les jeunes*; Regroupement loisir Québec, mémoire présenté à la Commission nationale sur l'avenir du Québec: *135 000 bénévoles engagés dans une œuvre collective*; Réseau québécois d'action pour la santé des femmes, *Actions gouvernementales en matière de santé des femmes*; Solidarité rurale du Québec, mémoire remis à la Commission de l'aménagement du territoire (projet de loi numéro 171: Loi sur le ministère des Régions): *Au sujet du monde rural*; Solidarité rurale du Québec, *Mémoire* remis au Groupe conseil responsable de la préparation du projet de politique sur le patrimoine culturel; Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, *Pour un projet de société alternatif, communautaire et féministe!* Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles («TRPOCB»), mémoire remis au Comité ministériel de liaison avec les organismes communautaires: *Cadre de référence sur la reconnaissance et le financement des organismes communautaires dans le domaine de la santé et des services sociaux*; TRPOCB, mémoire remis à la Commission des affaires sociales (réforme de la sécurité du revenu): *Un partenariat à définir*; TRPOCB, *Mémoire* remis à la Commission des affaires sociales (projet de loi 404: Loi sur les jeunes contrevenants).

³ Le logiciel SATO (Système d'analyse de textes par ordinateur) est défini par son auteur comme un «système de base de données textuelles qui permet d'annoter des textes multilingues et de les manipuler de diverses façons: repérage d'extraits, construction de lexiques, catégorisation des mots, dénombrements de tout ordre et analyseurs lexicométriques». Voir Daoust, 1990.

⁴ L'utilisation des italiques indique que ce mot ou cette locution constitue l'unité à partir de laquelle s'est organisée une série d'explorations visant à circonscrire l'univers sémantique de ce pôle.

⁵ Les mots en italiques constituent les pôles à partir desquels s'est effectuée la fouille informatique du corpus.

⁶ Voir, parmi de très nombreux constats d'origines diverses mais convergents, Rosanvallon, 1981; Offe, 1984; Luhmann, 1990; Habermas, 1990; Paquet, 1999.

⁷ Il s'agit des mots significativement reliés au mot-pôle *société civile*. La significativité de la cooccurrence, soit la fréquence totale du mot cooccurrent et la fréquence d'apparition de ce mot avec le mot-pôle dans la même phrase, est établie à l'aide d'un test statistique qui «compare la proportion de phrases contenant le mot-pôle et le mot cooccurrent avec la proportion espérée sous hypothèse nulle». Voir Duchastel et Armony, 1993: 166.

⁸ La notion de responsabilité représente la deuxième valeur la plus importante par sa fréquence dans le discours des groupes communautaires (tableau 2).

Bibliographie

14 REGROUPEMENTS DE GROUPES DE FEMMES DU QUÉBEC. 1996. *Oser choisir ensemble la solidarité*. Mémoire remis à la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics.

BARRY, Adam D. 1993. «Post-Marxism and the new social movements», *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 30, 3: 330.

BOURQUE, Gilles, Jules DUCHASTEL et Éric PINEAULT. 1999. «L'incorporation de la citoyenneté», *Sociologie et sociétés*, XXXI, 2, automne.

BOURQUE, Gilles, Jules DUCHASTEL et Jacques BEAUCHEMIN. 1994. *La Société libérale duplessiste*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 435 p.

CFP (Centre de formation populaire). 1994a. *Les Chemins de la citoyenneté*. Synthèse des travaux et réflexions du colloque «Droit de cité», novembre.

- CFP (Centre de formation populaire). 1994b. *Pour une citoyenneté québécoise : principes fondamentaux*. Février.
- CFP (Centre de formation populaire). 1994c. *Renouveler la citoyenneté : un défi démocratique et solidaire*. Déclaration issue des travaux du colloque «Droit de cité», novembre.
- CFP (Centre de formation populaire). 1998. *Pour un mouvement communautaire citoyen*. Réflexion sur le rôle et la mission du mouvement communautaire dans un monde et une société québécoise en mutation.
- COHEN, Jean L. 1985. «Strategy or identity: New theoretical paradigms and contemporary social movements», *Social Research*, 52, 4, hiver.
- CUCUMEL, Guy, et Jacques BEAUCHEMIN. 1998. «Analyse de la cooccurrence étendue dans le discours partenarial québécois», *Actes du colloque des Quatrièmes Journées internationales d'analyse statistique des données textuelles* (Nice, France, 19-21 février). Nice, Université Nice Sophia.
- DAOUST, François. 1990. «L'informaticien, le lecteur et le texte: l'approche SATO», *ICO*, 3, septembre.
- DÉVELOPPEMENT ET PAIX. 1995. *Pour une approche du monde qui fait la différence : les personnes d'abord*. Mémoire remis à la Commission régionale de l'Abitibi-Témiscamingue sur l'avenir du Québec.
- DUCHASTEL, Jules, et Victor ARMONY. 1993. «Un protocole de description de discours politiques», *Actes des Secondes Journées internationales d'analyse statistique de données textuelles* (Montpellier, France, 21 et 22 octobre).
- FÉDÉRATION DES UNIONS DES FAMILLES. 1997. *Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance modifiant la loi sur les services de garde*. Mémoire remis à la Commission parlementaire sur les projets de loi 144 et 145.
- HABERMAS, Jurgen. 1990. *Écrits politiques*. Paris, Cerf, 236 p.
- ICEA (Institut canadien d'éducation des adultes). 1995. *Pour un projet social incluant l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec*. Mémoire présenté à la Commission nationale sur l'avenir du Québec.
- ICEA (Institut canadien d'éducation des adultes). 1996. *L'Inforoute québécoise : un espace de création, de liberté et de partage*. Mémoire remis à la Commission de la culture et des enjeux du développement de l'inforoute québécoise.
- LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS. 1996. «Dossier spécial sur la citoyenneté», *Bulletin*, XV, 1, hiver.
- LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS. 1997. *Mémoire sur la réforme de l'aide sociale*. Janvier.
- LUHMANN, Niklas. 1990. *Political Theory in the Welfare State*. New York et Berlin, Walter de Gruyter, 239 p.
- MOUVEMENT POPULAIRE ET COMMUNAUTAIRE 04. 1995. *Mémoire présenté à la Commission régionale de la Mauricie-Bois-Francs sur l'avenir du Québec*.
- OFFE, Claus. 1984. *Contradictions of the Welfare State*. Cambridge, Mass., The MIT Press, 310 p.
- PAQUET, Gilles. 1999. *Oublier la révolution tranquille*. Montréal, Liber, 159 p.
- PESTIAU, Joseph. 1999. *Les Citoyens au bazar*. Québec, Presses de l'Université Laval.
- PETRELLA, Ricardo. 1999. «La dépossession de l'État», *Le Monde diplomatique*, août.
- RANCIÈRE, Jacques. 1995. *La Méésentente*. Paris, Galilée.
- ROSANVALLON, Pierre. 1981. *Crise de l'État-providence*. Paris, Seuil, 183 p.
- SERVICES du FMI (Fonds monétaire international). 2000a. «Mondialisation, allègement de la dette et réforme du FMI», dans *Étude thématique du FMI*. Avril. <http://www.imf.org/external/np/exr/ib/2000/fra/041500f.htm>.
- SERVICES du FMI (Fonds monétaire international). 2000b. «Réforme du FMI: changements et continuité», dans *Étude thématique du FMI*. Avril. <http://www.imf.org/external/np/exr/ib/2000/fra/041300f.htm>.
- SERVICES du FMI (Fonds monétaire international). 2001a. «Recentrer le FMI», dans *Étude thématique du FMI*. Avril. <http://www.imf.org/external/np/exr/ib/2001/fra/042601af.htm>.
- SERVICES du FMI (Fonds monétaire international). 2001b. «Transparences», dans *Étude thématique du FMI*. Avril. <http://www.imf.org/external/np/exr/ib/2001/fra/042601bf.htm>.
- SPN. 1995. *Mémoire présenté à la Commission régionale de l'Estrie sur l'avenir du Québec*.
- THÉRIAULT, Joseph-Yvon. 1997. «Pour un pluralisme démocratique», *Politique et sociétés*.
- THUOT, Jean-François. 1998. *La Fin de la représentation et les formes contemporaines de la démocratie*. Montréal, Éditions Nota Bene.